

ASSOCIATION FERUS (OURS- LOUP-LYNX CONSERVATION)

PASTORALOUP/ PROGRAMME DE SOUTIEN DES ÉLEVEURS EN ZONE À LOUP

Dossier de présentation
Missions de surveillance



ASSOCIATION FERUS

15 BUREAU DE FOURCHON
RUE CHARLIE CHAPLIN
13200 ARLES
WWW.FERUS.FR
04 90 93 50 29
PASTORALOUP@FERUS.ORG



Consciente des difficultés rencontrées par l'élevage en zones de présence des grands prédateurs, l'association FERUS a mis en place depuis 1999, sur « la problématique » du loup, un programme de soutien appelé PastoraLoup.

Ce programme basé sur l'écocitoyenneté propose une aide complémentaire aux éleveurs et bergers pour la protection de leurs troupeaux.

Afin de réduire les dommages et la vulnérabilité des animaux domestiques, il s'agit pour les personnes bénévoles de renforcer la présence humaine auprès du cheptel en journée ou la nuit et participer aux divers travaux pastoraux nécessités par la présence du loup. En amont de cette mission, les bénévoles doivent suivre un stage de formation de 5 jours.

Vous n'avez jamais participé au programme PASTORALOUP ?
Vous souhaitez vous inscrire au stage de formation afin de partir en mission de surveillance chez un éleveur ?

**Merci de lire attentivement ce dossier
Fiche d'inscription disponible courant mars-début avril**



SOMMAIRE

- **P1- À propos de l'association FERUS**
- **P2- PastoraLoup**
- **P3- Une action écocitoyenne au service du berger et du loup**
- **P4- Conditions de participation**
- **P5- Le stage de formation**
- **P6- Mission d'aide à la surveillance**



À PROPOS DE L'ASSOCIATION FERUS



FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation) est la première association française par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique les défenseurs des grands prédateurs présents dans notre pays. L'association a pour buts de favoriser la réussite du retour du loup, de l'ours et du lynx en France et l'amélioration de leur coexistence avec les activités humaines, notamment l'élevage.

Dès sa création en 1993 (Groupe Loup France), l'association a lancé une politique de concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage. Depuis 1999, le programme de bénévolat Pastoraloup s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain cette volonté de rapprochement pour faciliter la coexistence entre l'homme et les grands prédateurs.

FERUS propose également les programmes Parole d'ours dans les Pyrénées, Parole de loup dans les Alpes, Parole de lynx dans les Vosges et le Jura, ainsi que Parole de Patou, programmes d'information et de communication auprès du grand public.

FERUS agit aussi auprès des élus et du gouvernement, sensibilise les médias et le public en organisant conférences, animations pédagogiques ou manifestations et tente des actions en justice contre des textes et des comportements illégaux pouvant nuire à la conservation de ces grands carnivores.

PASTORALOUP

L'association FERUS, consciente des difficultés rencontrées par les professionnels de l'élevage face à la présence du loup, a mis en place, à son niveau, un programme de bénévolat appelé PastoraLoup, visant à apporter un soutien complémentaire aux éleveurs et bergers dans la mise en œuvre des moyens de protection.

Véritable espace d'échanges et de rencontre, PastoraLoup concrétise sur le terrain la volonté de FERUS de favoriser la compréhension réciproque entre défenseurs des grands prédateurs et professionnels de l'élevage.

Grâce à la mobilisation de personnes bénévoles, l'objectif est de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et de participer aux divers travaux pastoraux facilitant l'exercice de la profession en zones à loup.

Depuis plus de 20 ans, près de 100 bénévoles se sont investis sur le terrain, auprès d'une centaine d'éleveurs sur différents massifs et départements concernés par le retour du loup, afin de renforcer la surveillance des troupeaux, de jour ou de nuit.

LES ACTIONS PROPOSEES

Selon leurs besoins, les éleveurs/bergers peuvent faire appel au programme PastoraLoup pour plusieurs actions :

- L'aide à la surveillance des troupeaux (stage obligatoire en amont)
- Des chantiers d'aménagements pastoraux (stage non obligatoire pour y participer)
- Le prêt de foxlights, dispositif d'effarouchement lumineux.

Pour les missions de surveillance, les bénévoles sont suivis à distance par l'animateur PastoraLoup. Lors des chantiers, l'animateur est présent pour encadrer les bénévoles.



UNE ACTION ECOCITOYENNE AU SERVICE DU BERGER ET DU LOUP

Depuis 1999, l'association recrute, parmi ses adhérents et sympathisants, des candidats sensibilisés à la problématique pastoralisme/loup.

Au-delà de l'appui technique aux éleveurs et bergers, l'intérêt du programme PastoraLoup réside également dans l'expérience humaine qu'il génère et le lien social qu'il peut recréer au cœur d'une thématique toujours conflictuelle. Cette forme de solidarité active offre une occasion de rencontres et d'échanges à des citoyens dont les logiques de vie sont parfois très éloignées. Mieux se connaître et se comprendre sont des objectifs incontournables de ce projet.

Cet espace de dialogue et d'ouverture, où chacun tient compte et respecte les prises de position de l'autre, permet de dépasser l'habituel clivage "pro-loup et anti-loup", pour œuvrer ensemble à la recherche et à l'application de solutions équitables et durables, préalable indispensable à toute coexistence apaisée.

L'ÉCO-BENEVOLAT

L'éco-bénévolat est une action militante en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique lors d'actions de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel d'œuvrer pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.

Les bénévoles qui participent à PastoraLoup évoluent dans un milieu où la question du loup peut être sujette à de fortes oppositions. Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit et un désir de dialoguer sans vouloir imposer son point de vue.

Il est également nécessaire que les bénévoles s'engagent :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de FERUS
- à respecter la convention signée avec l'association et l'éleveur.

Une fois inscrit, merci de respecter votre engagement. Il nous est difficile de remplacer un bénévole à la dernière minute !

MISSIONS DE SURVEILLANCE : CONDITIONS

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être adhérent de l'association FERUS
- Avoir une forte motivation et un réel intérêt pour la problématique loup/pastoralisme
- Posséder une capacité physique suffisante pour marcher tous les jours en montagne, suivant des dénivelés et des conditions météorologiques parfois difficiles
- Savoir-vivre en groupe tout en supportant la solitude et la rusticité. Faire preuve d'autonomie.
- Être capable d'écoute et d'ouverture d'esprit pour évoluer dans un milieu conflictuel: vos opinions ne sont pas toujours partagées et vous n'êtes pas là pour convaincre ou débattre !
- Se rendre disponible suite à votre stage pour au moins une mission de surveillance chez un éleveur partenaire. Ces missions sont dans la plupart des cas INDIVIDUELLES. Parfois, des binômes peuvent être mis en place mais ce n'est pas le cas le plus courant
- Vos chiens ne sont pas acceptés sur l'alpage et durant le stage.
- Frais de participation demandés pour le stage.
- Nourriture lors des missions de surveillance à votre charge.
- Les différentes missions se déroulent pour la grande majorité dans le Sud-Est de la France (région PACA ou Sud Rhône-Alpes principalement). Il faut donc être en mesure de se déplacer facilement, que ce soit pour le stage puis pour la/les missions de surveillance.
- Frais de déplacement à votre charge
- Il est nécessaire d'avoir son matériel : sac de rando/ tente légère/matelas/ sac de couchage/ chaussures de rando/ réchaud/ popote...)
- Possibilités de déduction fiscale pour les frais engagés pour les personnes imposables.
- Pour les personnes non imposables, une aide aux frais de nourriture sera proposée par FERUS.



LE STAGE DE FORMATION

Ce stage est obligatoire pour les nouveaux bénévoles souhaitant partir en mission de surveillance. Cependant, il n'est pas nécessaire pour participer aux chantiers d'aménagement.

Les personnes « sélectionnées » suivent un stage de sensibilisation avant leur mission, afin que leur soit présenté la problématique loup/élevage. Ce stage se déroule sur cinq jours dans une exploitation agricole. C'est un moment de rencontre et d'échanges avec différents acteurs impliqués dans le "dossier loup". C'est également l'occasion de découvrir la vie pastorale et les techniques de base de l'élevage. Enfin, ce stage a pour objectif de donner aux bénévoles quelques notions sur le milieu humain et naturel qu'ils côtoieront pendant leur mission et de préciser le sens et les limites de leur action dans le cadre du programme PastoraLoup. Toutefois, l'organisation se réserve, à l'issue de ce stage, un droit de révision sur la participation ou non du bénévole à une mission de surveillance.

Les dates des stages sont publiées sur notre site web.

15 participants/stage. Il est nécessaire d'être présent sur toute la durée du stage.

Au vu du nombre très important de candidatures, nous traiterons uniquement les dossiers complets, en fonction notamment de la motivation, de l'engagements passés au sein de FERUS, et des périodes de disponibilités pour la réalisation d'une (ou plusieurs) mission(s) de surveillance. Une liste d'attente sera établie dans le cas où nous aurions un désistement.

Il existe d'autres équipes PASTORALOUP dans le Jura, en Bretagne et dans le Lot. En fonction de votre région, n'hésitez pas à vous orienter plutôt vers ces programmes.



MISSION D'AIDE A LA SURVEILLANCE DES TROUPEAUX

RAPPEL : Action réalisée à condition d'avoir suivi le stage. La plupart des missions sont individuelles.

Pendant leur temps de mission, les bénévoles doivent prévoir leur nourriture en amont. Dans certains cas, ils peuvent être logés « en dur » (cabane, ferme) notamment lorsqu'il n'y a pas de surveillance nocturne. Dans le cas le plus courant, pour "les nuits au troupeau", le bénévole bivouaque auprès du parc de nuit en faisant des rondes régulières. Il est nécessaire d'avoir votre propre matériel de rando/camping.

L'immersion dans le monde des « pastres » est totale et les participants découvrent pleinement la vie pastorale. Être conscient que cela peut parfois être rude et que le confort sera parfois très limité (conditions d'hygiène, réseau téléphonique, mauvaise météo, enchaînement de nuits sous la tente...). Quand vous vous engagez sur une mission, il faut être prêt à la mener jusqu'au bout malgré des conditions difficiles.

Chaque pâturage et « contexte loup » étant différent, chaque troupeau particulier et chaque berger ayant sa propre technique de travail, les tâches des bénévoles varient sensiblement selon les zones pastorales visitées.

Les bénévoles signeront durant leur mission individuelle une convention avec les éleveurs partenaires et l'association. Cette convention tripartite est propre à chaque mission. Le rôle de chacun des partenaires y est clairement défini. Une clause de rupture de contrat permet de mettre fin à la mission à tout moment en cas de difficultés.



Un livret d'information détaillé vous sera envoyé avant votre participation à PastoraLoup.

Important : nous ne pouvons vous garantir un départ en mission immédiatement après le stage. Les candidats éloignés géographiquement seront potentiellement amenés à faire le voyage deux fois (une fois pour le stage/ une fois pour leur mission).

En fin de mission, FERUS demande à chaque bénévole de remplir un questionnaire en ligne rendant compte de sa mission. Il est recommandé de prendre connaissance du questionnaire en amont de la mission pour être le plus complet possible.

WEEK-END BILAN

Un rassemblement de restitution clôture la saison. C'est l'occasion pour tous les acteurs du projet PastoraLoup de faire le bilan de la saison écoulée en échangeant sur les expériences de chacun et de préparer l'édition suivante.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Lors du stage et des missions, les participants sont assurés par FERUS en tant que bénévoles associatifs. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur responsabilité civile. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.